

Titres Restaurant papier & Chèques d'Accompagnement Personnalisé 2019

La péremption de vos titres 2019 approche !

- **31 décembre 2019**
Date limite d'acceptation des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) 2019
- **31 janvier 2020**
Date limite d'acceptation des Titres Restaurant papier (TR) 2019

Vous avez jusqu'au
29 FÉVRIER 2020

Pour remettre* en centre de collecte ou à la CRT
Traitement vos titres 2019, accompagnés de
votre bordereau de remise.



Retrouver toutes nos solutions d'acheminement sécurisé sur : www.crt.asso.fr ou

0 892 680 655 Service 0,40 € / min
+ prix appel

* En cas d'envoi postal, le cachet de La Poste fera foi. Tout mode d'envoi des titres à la CRT
Traitement en dehors des Centres de Collecte, du ColiSUR® et du Pack Vert demeure sous
votre responsabilité.

